

Allocution de Monsieur ALAIN ARCONTE, président de la CORPUCA

C'est avec beaucoup d'émotion et de déférence que j'ai le grand honneur et le plaisir de commencer mon allocution d'ouverture en saluant la présence, parmi nous, du chef du gouvernement, son Excellence le Premier ministre, Jacques Edouard ALEXIS. Une fois encore, Monsieur le Premier ministre, vous avez choisi d'être à nos côtés malgré les lourdes contraintes de votre éminente fonction. Nous nous sentons par là même encouragés dans nos efforts. Nous savons que vous serez particulièrement attentif aux conclusions et résultats des travaux des trois séminaires qui commencent ce matin. Il est très important pour les membres de la CORPUCA, et particulièrement pour les universitaires haïtiens, d'avoir ce témoignage de l'intérêt que leur portent les plus hautes autorités politiques du pays, car il ne peut y avoir de réforme performante des enseignements supérieurs, autrement qu'en harmonie avec les objectifs de l'Etat, et sans une collaboration étroite entre les universités et leurs autorités ministérielles. C'est pourquoi, Monsieur le Premier ministre, je vous exprime en mon nom et celui de tous les membres de notre Conférence notre infinie gratitude pour votre présence et votre constant soutien.

Je ne veux pas manquer de remercier Monsieur le Recteur de l'Université d'Etat, le professeur Pierre PAQUIOT, qui nous accueille aujourd'hui sur la côte des Arcadins. Il a été le premier président de notre conférence et il a su la maintenir en vie dans des conditions souvent très difficiles. Nous lui devons de pouvoir nous rencontrer aujourd'hui. Je tenais à le souligner et à lui rendre hommage.

Je me dois aussi de remercier Alain NEMOZ, professeur émérite à l'Université Joseph FOURIER de Grenoble, qui a longtemps servi à la Direction Générale de l'Enseignement Supérieur, en tant que conseiller d'établissement, et qui est actuellement consultant à l'Agence d'évaluation pour la Recherche et l'Enseignement supérieur, c'est à dire qu'il est responsable scientifique de la conduite d'évaluations pour les universités françaises. Merci encore Alain d'avoir accepté notre invitation d'être l'une des personnes-ressources de ce séminaire.

Deux éminents collègues, Emmanuel TONYE, Professeur à l'Université de Yaoundé et mon homologue, le Professeur Etienne EHILE, président de l'Université d'Abobo-Adjamé et président de la CRUFOACI, nous ont fait l'honneur de faire un très long voyage pour enrichir nos travaux de leur expérience africaine. Nous leur en savons gré et les en félicitons.

Enfin j' adresse à tous les collègues membres de la CORPUCA, et aux autres universitaires présents, mes félicitations pour l' important travail de préparation qu'ils ont accompli pour rendre possible et fructueuse notre rencontre de travail.

C'est en 2005 qu'ont été relancées les 4 commissions de travail créées 3 ans plutôt. Le thème de la première était et est encore : *l'harmonisation des curricula, l'équivalence des diplômes, la création de crédits caribéens, la mobilité universitaire interregionale et entre les membres de la CORPUCA et les autres membres de l'AUF.*

Les statuts de la CORPUCA votés en 2006 prévoient dans les articles 6 et 7 que :

- *la CORPUCA s'attache à accroître la connaissance et la lisibilité des dispositifs de formation et de recherche dans les institutions universitaires de ses membres de manière à faciliter les partenariats et les mobilités au sein de son réseau,*
- *la CORPUCA encourage la mobilité des étudiants des enseignants, des chercheurs et autres personnels des universités.*

Notre programme d'action, adopté également en 2006, prévoit entre autres choses l'amélioration à l'interne de la connaissance des institutions universitaires qui constituent la CORPUCA, la construction d'un système des crédits caribéens et la publication d'un guide afférent.

Et enfin, je rappelle que dans notre déclaration de politique générale, adoptée aussi en 2006, nous avons affirmé que nous avons pour tâche d'élaborer des cadres, des normes et des supports de l'espace universitaire commun où s'inscriront les opérations de mobilité et les partenariats. Il nous revient de construire les outils et les référentiels indispensables à la mobilité et à la construction d'un espace universitaire commun haïtien puis caribéen. Sont mis au premier plan de nos préoccupations les progrès de la gouvernance des institutions membres.

Il a été explicitement décidé qu'il fallait, pour cela, poursuivre l'organisation de séminaires spécialisés sur les différents aspects des savoir-faire et de la gouvernance, et qu'il fallait donner les priorités à des actions spécifiques en Haïti.

Nous ouvrons aujourd'hui le premier des trois séminaires financés par l'Agence Universitaire de la Francophonie, dans le cadre de son programme d'appui au renforcement de la Gouvernance universitaire.

Sa thématique est issue, comme celles des deux autres, de la rencontre de travail de Port-au-Prince, les 13 et 14 février dernier. Co-organisée par la CORPUCA et le BC/AUF et animée avec maestria par Madame Françoise

MARI, notre secrétaire exécutive, elle réunissait l'ensemble des universités membres haïtiennes, avec l'appui de l'UAG et de l'Université de La Havane, pour répondre à l'appel d'offres de ce programme.

Les deux préoccupations majeures qui s'étaient dégagées à cette occasion portaient

- sur la formation des enseignants universitaires d'une part et
- le contrôle-qualité d'autre part.

Pour se donner les moyens de traiter ces priorités, les participants avaient élaboré l'esquisse de 4 projets :

- Le 4^{ème} projet qui devait être présenté dans le cadre d'EDULINK concernait l'amélioration de la formation des enseignants universitaires en Haïti. En raison des contraintes de calendrier, il n'a pu être déposé dans les délais requis pour le second appel d'offres de 2007. Mais les contenus sont là, prêts à être précisés et améliorés par une démarche consensuelle des universités partenaires, en 2008.
 - En revanche, grâce à une collaboration exemplaire entre le Secrétariat exécutif, le BC/AUF et les universités haïtiennes, les trois projets de séminaires répondant au programme de l'AUF sur la gouvernance universitaire ont pu être menés à terme et acceptés au financement. Le bon aboutissement de cette coopération inter-universitaire est déjà en soi un premier résultat très encourageant.
- Le séminaire portant sur *la formation à l'évaluation interne des universités*, dont le chef de file est l'ESIH aura lieu à l'UAG, en Guadeloupe, du 21 au 23 novembre prochain.
 - Le séminaire portant sur *la formation à la gouvernance institutionnelle des universités*, dont le chef de file est l'UniQ, aura lieu à l'Université APEC, en République dominicaine, du 6 au 9 février.

La préparation de ces deux séminaires fait l'objet d'une coordination étroite et continue entre les universités et nous disposons d'ores et déjà d'une présentation très détaillée de celui des 22 et 23 novembre 2007 qui portera sur l'« Auto-évaluation des universités ».

Le séminaire qui s'ouvre ce matin, sous la responsabilité de chef de file de l'Université d'Etat d'Haïti, a fait l'objet d'une convention signée entre l'UEH, l'AUF et la CORPUCA. Il doit étudier des problèmes essentiels :

- *l'harmonisation des cursus,*
- *l'offre de diplômes communs*
- *l'élaboration d'un système référentiels de crédits comparables en Haïti et dans la Grande Caraïbe.*

Les thèmes des 3 séminaires financés par l'AUF sont étroitement corrélés : l'accréditation des formations et l'harmonisation des cursus entre les universités ne peuvent se concevoir que sur la base d'une étude évaluative et comparative de leurs contenus respectifs et à la condition d'une organisation interne bien gouvernée de chaque établissement partenaire. En effet, si les enseignants sont les musiciens, la mise en musique de leurs partitions, destinée aux étudiants, ne peut venir que de l'efficacité des responsables des universités qui en sont les chefs d'orchestre.

Quant à l'offre de diplômes communs, elle n'est envisageable que si elle s'appuie sur un système de références comparables qui reconstitue la traçabilité du parcours de l'étudiant inscrit et permet de définir en commun les contenus et les objectifs de la formation suivie.

Les questions posées par nos trois séminaires rejoignent des préoccupations, maintenant mondialement partagées, à l'instar de la démarche que s'est fixée l'Europe depuis 25 ans, dans le cadre du programme ERASMUS et du processus dit « de Bologne ».

Evoquer ces stratégies générales aide à replacer le cas haïtien dans la perspective internationale, ce qui est incontournable puisque l'évaluation des performances universitaires s'opère dorénavant à l'échelle planétaire.

Il va sans dire, en effet, que pour insérer la pièce d'une situation nationale dans le puzzle mondial, qui dessine la géographie universelle des formations universitaires, il faut d'abord que cet élément soit solidement constitué, faute de quoi, il fragiliserait l'ensemble ou serait rejeté comme incompatible.

La conséquence dans ce cas, c'est que les étudiants de ce pays n'auraient aucune chance de se voir reconnaître la valeur de leurs formations et de leurs diplômes, fussent-ils de qualité, en dehors de leur pays et que, même dans celui-là, on leur préférerait ceux qui viendraient de l'étranger.

Qui voudrait se satisfaire d'une situation de ce genre où tout un système universitaire national serait tiré vers le bas et pâtirait d'une image dégradée malgré les bonnes performances des établissements sérieux ?

Or cette situation correspond assez bien à celle, actuelle, des universités haïtiennes :

Nous savons, à l'UAG, pour avoir accueilli en formation, depuis des années, des étudiants haïtiens provenant de telle ou telle université membre, que ces jeunes peuvent être d'excellents étudiants y compris par rapport aux nôtres. Mais comment un jeune diplômé haïtien, qui n'aurait pas reçu son parchemin d'une université étrangère connue pourrait-il faire valoir ses mérites, lors d'un recrutement international, par exemple, s'ils ont été validés en dehors de toute norme nationale ou régionale d'évaluation ?

Sur quelles bases un jeune étudiant haïtien non encore diplômé pourra-t-il prétendre à s'inscrire, dans le cadre d'une mobilité, à une formation de second ou troisième cycle dispensée dans une université d'un pays voisin ? Et même, comment pourra-t-il le faire dans une autre université haïtienne qui n'aurait ni des cursus ni des critères d'évaluation comparables ?

Nous nous attacherons en novembre, au cours du second séminaire, à travailler sur l'évaluation de la qualité des contenus. Il n'est possible de procéder à cet exercice d'évaluation que si l'on a préalablement défini des normes, des critères, des architectures communes, c'est ce qui va nous occuper pendant ces trois jours. Nous devons donc entreprendre un processus de fondation qui demandera sans cesse à être remis sur le métier par la suite.

Il est bon de rappeler en effet que si dans ce domaine, les réseaux universitaires comme celui de la CORPUCA peuvent s'entraider en mutualisant les expériences, les structures universitaires les plus réputées ne sont pas à l'abri des critiques et remises en question. J'en veux pour preuve les conclusions d'une très récente enquête de l'Inspection Générale de l'administration de l'Education nationale en France qui s'interroge sur la crédibilité de la valeur accordée aux diplômes universitaires délivrés en France, en raison notamment des faiblesses constatées dans les systèmes d'évaluation des universités françaises.

Une fois encore, il n'est donc pas question que certains des membres de la CORPUCA soient en position de simples donneurs de conseils par rapport aux universités haïtiennes. Nous sommes tous concernés dans tous nos établissements par les travaux qui s'ouvrent ce matin.

Si la tâche assignée à ce séminaire et à ceux qui vont suivre est fondamentale, et d'intérêt général, nous sommes conscients qu'elle ne pourrait être menée à bien, en Haïti, qu'en s'inscrivant dans le cadre d'une réorganisation nationale du système de l'enseignement supérieur qui est de la compétence de l'Etat.

Les universitaires travaillent sur les contenus. L'Edifice d'ensemble repose sur des principes d'organisation et des normes concernant la globalité du système éducatif, du primaire au supérieur, qui devraient être validés de manière officielle et légale. Nous ne pourrions agir que dans les limites de notre compétence et de notre mission.

Plusieurs d'entre nous ont participé en janvier 2005, en Martinique au séminaire co-organisé par l'AUF et l'OUI sur la gouvernance universitaire et le développement de la Caraïbe. Ce fut une réunion de grande qualité qui a permis, notamment, de poser des principes et d'identifier des stratégies.

La série des trois séminaires qui commence ce matin a pour objectif non de répéter ce qui a été dit en 2005 mais de le mettre en oeuvre.

Cela signifie que le suivi de ces séminaires en constitue l'enjeu le plus important :

il n'est pas envisageable en effet en trois jours de mettre au point, par exemple, un système de crédits communs comparables et capitalisables. C'est une œuvre de longue haleine qui ne pourra être réalisée que par la mise en place d'une structure interuniversitaire comprenant des groupes travaillant par disciplines puis harmonisant leurs propositions sous le contrôle et avec la validation des universités partenaires.

La troisième journée du séminaire devrait notamment être le moment de l'élaboration d'un véritable cahier des charges et d'un calendrier pour la réalisation des réformes d'harmonisation attendues.

Je terminerai ces propos introductifs en rappelant que le séminaire qui s'ouvre ce matin, et ceux qui vont suivre, sont donc au cœur de la vocation de notre conférence qui n'est pas de se substituer aux initiatives de ses membres mais de les aider à élaborer les cadres, les normes et les supports de l'espace universitaire commun où s'inscriront leurs coopérations. Il est donc facile de comprendre à quel point mes attentes sont grandes en tant que président en exercice de la CORPUCA, par rapport au séminaire que nous entreprenons, tout comme sont grandes les attentes de l'Agence Universitaire de la Francophonie, et bien sûr des universités haïtiennes, qui sont les acteurs principaux de ces journées. Il nous reste donc à nous mettre au travail mais auparavant je me dois de remercier du fond du cœur le vice-recteur à la recherche de l'AUF, notre ami Jean-Claude Asselin de Beauville qui a accompagné la CORPUCA de sa vigilante amitié et a soutenu les efforts de ses membres pendant toutes ces années avec la compétence qu'on lui connaît. Il nous a annoncé qu'il souhaitait prochainement prendre sa retraite, ce que nous avons appris non sans regret, vu les inestimables services qu'il nous a rendus. C'est donc avec beaucoup

de reconnaissance que je lui rends aujourd'hui hommage au nom de tous les membres de la CORPUCA.